



# Avertissement

MAÏS SUCRÉ

No 03 – 23 juin 2011

## EN BREF :

### **Pyrale bivoltine – première génération**

- Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions.
- Les dates de traitements parues dans le dernier avertissement demeurent inchangées, **mais les municipalités hâties de l'Outaouais sont ajoutées (premières larves vers le 25 juin).**
- Les municipalités hâties des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches : premières larves vers le 2 juillet.

### **Ver gris**

- Continuez à surveiller vos champs.

### **Scarabée du rosier**

- Un cas dans les Basses-Laurentides; gardez l'œil ouvert.

## **MAÏS SUCRÉ HÂTIF : PREMIÈRE GÉNÉRATION DE LA PYRALE BIVOLTINE**

### **État de la situation**

#### **Papillons**

Les captures de papillons débutent ou se poursuivent dans les régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale (Île d'Orléans), Centre-du-Québec, Lanaudière, Laval, Mauricie et Montérégie.

#### **Oeufs et larves**

Des larves ont été observées dans des champs témoins situés à Saint-Rémi et à Oka. Des dommages frais ont été observés dans un champ à Mirabel. Dans la région de Trois-Rivières, aucune larve ni œuf n'ont été dépistés dans les champs témoins. Des dommages frais ont été observés dans un champ à Mirabel.

Les dates de traitements et de début du dépistage qui ont été recommandées dans l'avertissement **No 02** du 16 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02mai11.pdf>) demeurent inchangées. **Par contre, les municipalités hâties de la région de l'Outaouais sont ajoutées (voir les tableaux ci-dessous).**



## **Municipalités hâties des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**

Le dépistage des champs et l'historique des infestations par la pyrale bivoltine devraient être pris en compte pour décider d'intervenir ou non. **Les premières pontes devraient débuter vers le 27 juin.** Donc, à partir du **2 juillet**, visitez vos champs de maïs sucré hâtif à intervalles réguliers pour vérifier la présence de jeunes larves sur les plants de maïs.

### **Dépistage et méthodes de lutte**

Le dépistage permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est nécessaire. L'observation de masses d'œufs sous les feuilles permet de suivre et de mesurer le taux de parasitisme par les trichogrammes, s'il y a lieu. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées par les trichogrammes. Pour plus d'information sur le dépistage, consultez le bulletin d'information [No 04](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf) du 9 juin 2005 intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel » ([www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf)).

**À partir des dates indiquées dans le tableau ci-dessous**, visitez les champs menacés à intervalles réguliers pour y dépister, selon le cas, des masses d'œufs ou des jeunes larves qui auront commencé à cibler les jeunes plants de trous minuscules. Vous devriez aussi observer les premières masses d'œufs parasitées par les trichogrammes, s'il y a lieu. **Des conseillers ont observé, par le passé, que les premières larves émergeaient plus rapidement dans les champs cultivés sous bâche. Débutez plus tôt le dépistage de ces champs.**

### **Dates de début du dépistage, par groupe de régions**

Groupe de régions →	Montérégie, Laval et les municipalités hâties de Lanaudière et des Basses-Laurentides	Centre-du-Québec, Estrie, municipalités hâties de la Mauricie et de l'Outaouais, et municipalités plus tardives de Lanaudière et des Basses-Laurentides
Début du dépistage des masses d'œufs	Depuis le 13 juin	Depuis le 20 juin
Début du dépistage des larves et des criblures	Depuis le 18 juin	Vers le 25 juin

### **Intervention avec des trichogrammes**

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves de la pyrale. **Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles.**

### **Intervention avec des insecticides**

Il est important de cibler les traitements insecticides contre les jeunes larves de la pyrale au moment où elles se nourrissent sur le feuillage du maïs. Lorsqu'elles sont plus développées, les larves cherchent à pénétrer à l'intérieur des plants et ne sont donc plus vulnérables aux insecticides. Il est donc important de débuter les traitements quelques jours après les premières pontes.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information [No 04](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf) du 6 juin 2011 ([www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf)).



Les populations de la première génération de la pyrale bivoltine sont généralement faibles et ne devraient pas justifier plus d'un traitement insecticide, dans la plupart des cas. Par contre, il est important de se rappeler que, chez certains producteurs, la race bivoltine peut être abondante et peut nécessiter plus d'un traitement. **La décision quant au nombre d'interventions doit être prise en tenant compte des expériences antérieures de dommages déjà observés dans les cultures de maïs sucré hâtif et tardif.** Ainsi, les producteurs cultivant avec des techniques de plasticulture et ceux qui ne désirent prendre aucun risque à cause de dégâts subis les années précédentes peuvent choisir une stratégie à 2 ou à 3 traitements.

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les moments d'intervention recommandés pour les cas où 1 à 3 traitements sont appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte. Un dépistage au champ demeure la meilleure façon pour savoir quand effectuer un traitement et combien faire de traitements.

#### **Dates prévisionnelles des traitements sur le maïs sucré hâtif**

Régions	Début de la ponte	Nombre et dates des traitements pour ces régions (prévision)*
Montérégie Laval Lanaudière (municipalités hâtives) Basses-Laurentides (municipalités hâtives)	Vers le 13 juin	Stratégie à 1 traitement : 29 juin Stratégie à 2 traitements : 24 juin, 1 <sup>er</sup> juillet Stratégie à 3 traitements : 18 juin, 25 juin, 2 juillet
Centre-du-Québec Estrie Mauricie (municipalités hâtives) Outaouais (municipalités hâtives) Lanaudière (municipalités tardives) Basses-Laurentides (municipalités tardives)	Vers le 20 juin	Stratégie à 1 traitement : 6 juillet Stratégie à 2 traitements : 1 <sup>er</sup> et 8 juillet Stratégie à 3 traitements : 25 juin, 2 juillet, 9 juillet

**IMPORTANT :** les dates indiquées dans le tableau ci-dessus peuvent varier de quelques jours, selon les observations effectuées par les collaborateurs du réseau maïs sucré. Les prochains avertissements vous tiendront au courant de ces changements, s'il y a lieu. **Pour les champs cultivés sous bâche, il est possible que ces dates soient devancées de 3 à 4 jours.**

## **VER GRIS : CONTINUEZ À SURVEILLER VOS CHAMPS**

Des dommages causés par les vers gris (dont le ver-gris noir) continuent d'être rapportés dans différentes cultures (dont le maïs sucré) et dans différentes régions. Il est donc important de surveiller vos champs attentivement. Les larves du ver-gris noir sont surtout actives en début de soirée et durant la nuit. Donc, si vous dépistez en plein jour, recherchez les plants coupés, flétris ou grignotés, ensuite creusez dans le sol jusqu'à environ 10 à 12 cm à la base de ces plants. Les larves peuvent aussi se trouver sous des résidus de culture.

Les champs qui sont particulièrement à surveiller, et à protéger s'il y a lieu, sont :

- Les champs qui étaient infestés par les mauvaises herbes au moment de la ponte du ver-gris noir, soit vers le début du mois de mai, et qui ont été désherbés dernièrement.
- Les champs semés tardivement.
- Les champs bordés d'un pâturage ou d'une prairie, surtout si la prairie a été fauchée récemment.



Pour connaître les insecticides homologués contre les vers gris dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information [No 04](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf) du 6 juin 2011 ([www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf)).

## SCARABÉE DU ROSIER : GARDEZ L'ŒIL OUVERT

Un champ de maïs sucré (stade 5-6 feuilles) dans les Basses-Laurentides a été endommagé par des scarabées du rosier. Il s'agit d'un champ avec sol léger qui était en prairie en 2010.



Photo : Lucie Caron, MAPAQ Blainville

Pour plus d'information sur cet insecte, consultez l'avertissement [No 07](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07pep09.pdf) du 6 juillet 2009 du réseau pépinières ornementales (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07pep09.pdf>). Aucun insecticide n'est homologué contre le scarabée du rosier dans le maïs sucré. Par contre, si vous devez intervenir contre d'autres ravageurs, certains produits peuvent avoir un effet sur le scarabée du rosier.

### NOTE IMPORTANTE SUR LES PESTICIDES

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, avertisseure – Maïs sucré  
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ  
460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Tél. : 819 293-8255, p. 254 – Téléc. : 819 293-8446  
Courriel : [Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca)

Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré  
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ  
5195, boulevard des Forges, bureau 102  
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3  
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976  
Courriel : [Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 03 – maïs sucré – 23 juin 2011

